

## La prévention et la répression de l'usage de la drogue

L'application de la loi 04-18 du 25 décembre 2004, relative à la prévention et à la répression de l'usage et du trafic illicites de drogue et de substances psychotropes sera au centre des travaux de deux journées d'étude mardi à Alger, a-t-on appris hier auprès de l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie (ONLCDT).

L'objectif de cette rencontre de deux jours, initiée par l'Office, est de faciliter la mise en oeuvre de la loi 04-18 dans ses différents volets et de renforcer les relations de collaboration et de suivi entre toutes les parties impliquées dans l'application de la loi", a indiqué lundi, le directeur général de l'ONLCDT, M. Abdelmalek Sayah.

Cette loi, explique M. Sayah, se caractérise par des éléments nouveaux par rapport à l'ancienne législation, ajoutant que

ces nouvelles dispositions préventives et curatives contenues dans cette loi concernent notamment l'expertise médicale à laquelle sont soumis les usages de drogues illicites.

"L'injonction thérapeutique et l'abandon des poursuites judiciaires à l'encontre des personnes qui se sont conformées au traitement médical de désintoxication, figurent également parmi les nouvelles dispositions de cette loi, a-t-il encore ajouté.

Les journées d'étude, organisées en collaboration avec le réseau MedNET de coopération dans le domaine de la prévention et de lutte contre la drogue, visent également, a indiqué M. Sayah, à "améliorer les connaissances des personnels chargés de l'application des lois en la matière". Plusieurs experts algériens et étrangers en matière de prévention de

traitement et de lutte contre la drogue et la toxicomanie prendront part à cette rencontre qui sera axée sur différents thèmes liés à ce phénomène et à l'application de la loi sur la drogue.

Des magistrats, des médecins et des représentants des services de lutte se pencheront en séances plénières et en travaux d'ateliers notamment sur les modalités de coordination entre les différents intervenants dans l'application de la loi.

Le réseau méditerranéen de coopération de lutte contre la drogue, MedNET, a été lancé en 2006, pour promouvoir la coopération, l'échange et le transfert réciproque de connaissances dans ce domaine entre pays d'Afrique du Nord et pays européens, et également au sein des pays d'Afrique du Nord, rappelle-t-on.

## Plus 16 tonnes de résine de cannabis saisies durant le premier trimestre

Plus de 16 tonnes de résine de cannabis ont été saisies durant le premier trimestre 2009, a-t-on appris hier auprès de l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie (ONLCDT).

"Au total 16454,274 kg de résine de cannabis, 80 gr de graine de cannabis, de 384 plants de cannabis, ont été saisies par les services de lutte contre la drogue, selon le bilan du premier trimestre 2009", a indiqué le directeur général de l'ONLCDT, M. Abdelmalek Sayah.

Ce bilan, a précisé M. Sayah, fait également ressortir la saisie de 18.785 comprimés de substances psychotropes et de 800 millilitres de solutions psychotropes de différentes marques.

L'ensemble des services de lutte contre la drogue et la toxicomanie (Gendarmerie nationale, Sûreté nationale et Douanes algériennes) ont eu à élucider, selon la même source, 2262 affaires, dont 604 liées au trafic et à la commercialisation de la drogue.

Parmi ces affaires traitées, 88 concernent la commercialisation de substances psychotropes, 2 affaires de trafic de cocaïne, 2 affaires de trafic et de commercialisation de crack.

1656 affaires relatives à la déten-

tion et à l'usage de drogue ont été traitées, durant cette période, dont 1554 concernent la détention et l'usage de résine de cannabis, 95 affaires de détention et usage de substances psychotropes, 2 affaires de détention et l'usage de cocaïne et 5 de détention et l'usage d'héroïne.

Pour ce qui est des personnes impliquées dans ces affaires, le directeur général de l'ONLCDT a indiqué que les investigations menées, dans ce cadre, par les services concernés ont abouti à l'interpellation de 3569 individus.

"Sur ces 3569 individus interpellés, on dénombre notamment 1079 trafiquants, et 2165 usagers de résine de cannabis et d'opium, 134 trafiquants et 155 usagers de substances psychotropes, 8 trafiquants et usagers de cocaïne et 2 cultivateurs de cannabis et d'opium", a-t-il expliqué.

Parmi les personnes interpellées, durant le premier trimestre 2009, on a recensé 22 étrangers, dont notamment 6 Nigériens, 5 Maliens, 3 Libériens, 1 Tunisien et 6 autres dont la nationalité n'a pas été précisée.

Par ailleurs, selon le même bilan, 96 personnes impliquées font encore l'objet d'actives recherches, souligne-t-on de même source.